

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 128 DU 28 AVRIL 2021 PORTANT NOMINATION
DES DIRECTEURS A LA MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques
des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/12 du 12 mai 2020 portant Code de Protection Sociale au Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du
28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n° 1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des
Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n° 100/193 du 18 octobre 1989 portant Modification des Statuts de la
Mutuelle de la Fonction Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19
avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la
République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/084 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et
Fonctionnement du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des
Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

Sur proposition du Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des
Droits de la Personne Humaine et du Genre ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur des Pharmacies à la Mutuelle de la Fonction Publique :

Dr. Ildephonse BIGIRINDAVYI.

Article 2 : Est nommée Directeur des Prestations à la Mutuelle de la Fonction Publique :

Dr. Marie Noëlla UWINEZA.

Article 3 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à la Mutuelle de la Fonction Publique :

Monsieur Serges NTIRWIHISHA.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

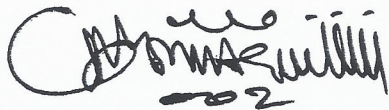
Article 5 : Le Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 28 avril 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

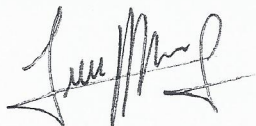
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DE LA SOLIDARITE NATIONALE,
DES AFFAIRES SOCIALES, DES DROITS DE LA
PERSONNE HUMAINE ET DU GENRE,



Honorable Imelde SABUSHIMIYE.

